

Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5813e séance

Vendredi 21 décembre 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Spatafora	(Italie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Natalegawa
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2007/704)

07-65498 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2007/704)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pemagbi (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/748, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/704, qui contient le cinquième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1793 (2007).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, vous personnellement ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir permis à ma délégation de dire quelques mots sur la dernière prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). La décision d'aujourd'hui pose un nouveau jalon dans la consolidation de la paix en Sierra Leone. Elle survient seulement neuf jours après l'adoption par la Commission de consolidation de la paix d'un cadre de coopération en matière de consolidation de la paix pour la Sierra Leone.

Alors que le BUNISIL prépare sa stratégie de sortie ou d'achèvement de fin de mandat, nous nous rappelons qu'il y a exactement deux ans, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) s'était retirée après avoir mené à bien son mandat de maintien de la paix. Il est attendu que le Conseil de sécurité autorise, dans les prochains mois, la mise en place d'une autre structure dans le pays.

Tous ces faits indiquent deux choses au moins. La première est que, tout en se heurtant à de nombreux obstacles au premier abord insurmontables, la Sierra Leone a fait et continue de faire des progrès remarquables s'agissant de consolider la paix après 11 ans d'un conflit armé destructeur. La deuxième est que l'ONU n'a pas abandonné la Sierra Leone et qu'elle est prête à adapter au nouveau contexte sa présence et son mandat dans la phase d'après-conflit.

À ce sujet, nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité d'avoir répondu favorablement à la demande du Président Koroma en maintenant la présence du BUNISIL dans ses structures actuelles et en appliquant la recommandation du Secrétaire général de créer un nouveau bureau en remplacement du BUNISIL à la fin du mois de septembre 2008. Dans la lettre du 22 octobre 2007 (S/2007/659, annexe) qu'il a adressée au Secrétaire général, le Président Koroma a souligné le rôle important que le BUNISIL joue depuis deux ans dans la consolidation de la paix en Sierra

Leone. Ma délégation s'associe au Conseil de sécurité pour saluer ce que le Conseil décrit à juste titre comme étant la contribution précieuse apportée par le Bureau au relèvement de la Sierra Leone après le conflit, ainsi qu'à la paix, à la sécurité et au développement du pays.

Nous nous félicitons de ce que le Conseil ait souligné l'importance du BINUSIL, qui aide les commissions et les institutions nationales à s'acquitter de leurs responsabilités respectives. Nous disposons déjà d'un nombre important de ces organes pour les élections, la promotion de la bonne gouvernance, la responsabilisation, la lutte contre la corruption, la défense des droits de l'homme, notamment les droits de l'enfant, et la révision de la Constitution. Ces organes devraient être considérés comme s'inscrivant dans le contexte de l'appropriation nationale. Ils font partie intégrante de la structure de la consolidation de la paix et du développement durable.

C'est pourquoi, il est urgent de les appuyer et de les renforcer. Nous notons avec satisfaction que le Conseil a prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y ait, au sein du BINUSIL, les capacités, les compétences et les ressources adéquates pour aider les diverses commissions et institutions.

Bien entendu, le Gouvernement reconnaît que c'est à lui qu'incombe la principale responsabilité de la consolidation de la paix et du développement à long terme du pays. Nous souhaitons donc réitérer que le Gouvernement, conscient du mandat que lui ont conféré les récentes élections nationales, est résolu à intensifier ses efforts afin de faire en sorte que le peuple de la Sierra Leone découvre les dividendes de la paix et en bénéficie le plus rapidement possible. Nous continuons de compter sur l'appui de la Commission de consolidation de la paix, du système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux et multinationaux pour réaliser cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.